

Charte éthique éditoriale de Larcier-Intersentia

En tant que groupe d'édition académique juridique depuis 1839, Larcier-Intersentia s'engage à respecter des normes éthiques et responsables garantissant l'intégrité, la qualité et la confiance dans ses pratiques éditoriales :

Article 1^{er}. Intégrité de la recherche et publication responsable

Larcier-Intersentia s'engage à préserver l'intégrité de la recherche et de la publication en adoptant des pratiques éthiques, en évitant le plagiat, la fraude et toute forme de malhonnêteté intellectuelle.

Larcier-Intersentia est déterminée à publier des recherches de qualité et à promouvoir une diffusion responsable des résultats, en veillant à ce que les informations partagées soient exactes, vérifiables et non biaisées.

Le site web de Larcier-Intersentia¹ ne contient aucune information susceptible de tromper les lecteurs ou les auteurs, le titre de chaque ouvrage, contribution à un ouvrage collectif, revue et article de revue étant unique. Le public y est défini, dans les catégories, « Droit », « Fiscalité, comptabilité et finance », « Entreprises » ainsi que « Enseignement supérieur ». Les ISSN, tant des revues que des livres, y sont clairement affichés, de même que les informations sur la gestion des collections.

Les revues ont des comités de rédaction, de même que les collections ont des directeurs de collection dont les membres sont des experts reconnus dans les domaines inclus dans la thématique de la revue ou de la collection. Tant les revues que les collections mentionnent toutes l'adresse complète de l'éditeur Larcier-Intersentia et sa responsabilité.

Article 2. Transparence éditoriale

Larcier-Intersentia favorise la transparence éditoriale en annonçant clairement à ses auteurs ses critères de publication, ses consignes rédactionnelles, ses politiques de révision par les pairs et ses délais de publication, afin d'assurer un processus éditorial équitable et objectif.

Les auteurs sont informés de leurs droits d'auteur via la conclusion préalable d'un contrat d'édition.

Larcier-Intersentia limite et encadre l'utilisation de l'intelligence artificielle par l'auteur en termes de prédominance, originalité et respect de la législation.

¹ <https://www.larcier-intersentia.com>

Larcier-Intersentia veille à ce que l'utilisation ou l'inspiration d'autres oeuvres soit clairement identifiée en tant que telle et accompagnée des références complètes et appropriées de celles-ci.

Article 3. Processus d'évaluation

Tous les projets d'ouvrages et articles soumis à Larcier-Intersentia sont évalués qualitativement selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Révision par le rédacteur en chef d'une revue ou le directeur de collection : le rédacteur en chef (seul ou avec l'aide de son comité de rédaction) ou le directeur de collection évalue le projet d'article ou d'ouvrage d'un auteur ;
- Révision ouverte : chaque article ou projet d'ouvrage est évalué par au moins deux évaluateurs, connus de tous ; l'identité de l'auteur est connue des évaluateurs ;
- Révision en simple aveugle : l'auteur ne connaît pas l'identité des évaluateurs, mais ceux-ci connaissent celle de l'auteur.
- Révision en double aveugle : l'auteur ne connaît pas l'identité des évaluateurs, ceux-ci ne connaissent pas l'identité de l'auteur.

S'appuyant sur les rapports des évaluateurs, le rédacteur en chef ou le directeur de collection prend avec l'éditeur l'une des trois décisions suivantes, dans un délai raisonnable après réception du manuscrit :

- Acceptation du texte, tel qu'il a été soumis ;
- Refus motivé ;
- Acceptation sous réserve de modifications. Dans ce dernier cas, le rédacteur en chef ou le directeur de collection prendra avec l'éditeur une décision définitive, positive ou négative, en fonction de la prise en compte par l'auteur des demandes d'adaptation qui lui auront été proposés par les évaluateurs. Tout texte accepté, dès le premier envoi, ou après modification par l'auteur, fera ensuite l'objet d'un travail éditorial de formalisation effectué en concertation avec l'auteur.

Article 4. Processus de production

Toutes les publications et contenus de Larcier-Intersentia font l'objet d'une correction formelle de l'ultime version du manuscrit : orthographique, grammaticale et structurelle ainsi que l'harmonisation des notes de bas de page. Ceci conformément aux conseils rédactionnels de Larcier-Intersentia.

Dans les choix de sa production dont l'impression de ses revues et monographies, Larcier-Intersentia tient compte de son impact sur l'Environnement, la Société et la Gouvernance (ESG). Par ailleurs, tous les contenus de Larcier-Intersentia sont prioritairement conçus en vue d'une exploitation digitale.

Article 5. Confidentialité et protection des données personnelles des auteurs

Larcier-Intersentia garantit la confidentialité et la protection des données personnelles des auteurs et des *peer reviewers*, en veillant à ce que les informations sensibles soient traitées de manière sécurisée et privée.

Larcier-Intersentia s'engage à respecter la législation en vigueur concernant les données à caractère personnel du ou des auteurs (« les Données »). À cet égard, sa politique en la matière est exposée en détail dans le document accessible en suivant le lien <https://cdn.lefebvre-sarrut.be/privacy/LSB/charte-vie-privee.pdf>. Chaque auteur aura, sur demande, accès à ses données ainsi que les droits de rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité dans les limites et conditions légales.

L'Editeur garantit la sécurité des Œuvres de l'Auteur pour tous les usages de techniques de traduction et de génération de contenus, automatiques ou non.

Article 6. Diversité et inclusion

Comme au sein de son entreprise, Larcier-Intersentia valorise la diversité et l'inclusion dans ses décisions éditoriales, en garantissant un processus équitable et objectif pour tous les auteurs et autrices, quels que soient leur origine, leur genre ou leur appartenance institutionnelle.

Article 7. Conflits d'intérêts

Larcier-Intersentia identifie, divulgue et gère de manière transparente les conflits d'intérêts potentiels, en garantissant que les décisions éditoriales sont prises de manière éthique et impartiale. En cas de conflits, Larcier-Intersentia favorise la prise de décisions non contentieuses. Comme stipulé dans le contrat d'édition, en cas de survenance de difficultés relatives à sa portée, son interprétation ou son exécution, les parties s'obligent à rechercher prioritairement une solution transactionnelle par une voie non contentieuse.

Article 8. Charte éthique d'entreprise du Groupe Lefebvre

En tant qu'entité active du groupe européen d'édition du Groupe Lefebvre, Larcier-Intersentia souscrit également entièrement à sa Charte éthique d'entreprise qui consolide sa culture d'excellence, d'intégrité, de responsabilisation, de professionnalisme et de respect des lois et des règlements².

² Voyez : <https://www.lefebvre-sarrut.eu/wp-content/uploads/2019/04/Charte-ethique-LEFEBVRE-SARRUT-01.04.2019.pdf>